Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 035-213503063-20260429-D20260302-DE

Saint-Père Marc en Poulet

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE SAINT-PERE-MARC-EN-POULET

Séance du mercredi 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf du mois d'avril à vingt heures et trente et une minutes, le Conseil Municipal de Saint-Père-Marc-en-Poulet, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Francis RICHEUX, Maire, en vertu des articles L.2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres en exercice : 19
Présents : 18
Pouvoir : 1
Nombre d'absent excusé : 0
Nombre d'absent non excusé : 0

Date de convocation et d'affichage : 23 avril 2026.

Etaient présents : Madame Roseline ABALÉA, Madame Axelle BLASZKA, Monsieur Jérôme BOUGEARD, Monsieur Mathieu CAUMETTE, Monsieur Jacques GOLIVET, Madame Audrey JOUBIER, Madame Nicole KERISIT, Monsieur Bernard LECUMBERRY, Monsieur Richard LEFEUVRE, Madame Elisabeth LE PAPE, Madame Egle MAILLARD, Madame Murielle MAUFROY, Monsieur Thierry NUSS, Monsieur Jean-Roger PLANÇON, Monsieur Hugo RICHEUX, Monsieur Jean-Francis RICHEUX, Madame Marie-Madeleine TROADEC-RIGAUD, Madame Clémence ROYER.

Absents excusés ayant donné pouvoir : De Monsieur Bernard LEPAIGNEUL à Monsieur Thierry NUSS.

Absent non excusé : Néant

Absent excusé : Néant

La séance a été déclarée ouverte à 20h31.

Madame Nicole KERISIT a été nommée secrétaire de séance.

****

Délibération n° 2026/ 03 / 02 : 5 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : 5.2 FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES : **Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 21 mars 2026.**

Conformément à l'article L. 2121-15 du C.G.C.T, après en avoir pris connaissance, les conseillers municipaux se prononcent sur l'approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 21 mars 2026.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 21 mars 2026 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire et Monsieur Mathieu CAUMETTE secrétaire de la séance du 21 mars à signer le Procès-Verbal.

VOTE : 19 Pour - 0 Contre - 0 Abstention

MAIRIE de St-PERE-MARC-EN-POULET 35 (Ille-et-Vilaine)

Le Maire,

Jean-Francis RICHEUX